

■ **Fonds Ducommun-Nardin**, Le Locle, CH-645-0301051-9, fondation, verser des prestations à toutes personnes ayant travaillé au moins cinq années consécutives à Doxa SA, etc. (FOSC du 30.06.2003, p. 11). Le recours contre la décision de radiation de l'Autorité de surveillance ayant été déclaré irrecevable, la fondation est radiée.

Journal no 558 du 22.02.2005  
(02720404 / CH-645.0.301.051-9)